

## **Elis**

# Rapport complémentaire des commissaires aux comptes sur l'augmentation du capital réservée aux salariés adhérent d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe avec suppression du droit préférentiel de souscription

Réunion du Directoire du 13 novembre 2025

## Elis

Société anonyme au capital de 236 664 445 €

RCS Nanterre 499 668 440

### Rapport complémentaire des commissaires aux comptes sur l'augmentation du capital réservée aux salariés adhérent d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe avec suppression du droit préférentiel de souscription

Réunion du Directoire du 13 novembre 2025

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application des dispositions de l'article R. 225-116 du code de commerce, nous vous présentons un rapport complémentaire à notre rapport du 5 avril 2024 sur l'émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée, directement ou indirectement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement d'entreprise, aux membres du personnel, salariés de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-138-1 du code de commerce et de l'article L. 3344-1 du code du travail, adhérent d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe, autorisée par votre assemblée générale mixte du 23 mai 2024 (27<sup>e</sup> résolution).

Cette Assemblée avait délégué à votre Directoire la compétence pour décider d'une telle opération dans un délai de vingt-six (26) mois et pour un montant nominal maximum de cinq (5) millions d'euros, étant précisé que :

- Ce plafond est un plafond global pour toutes les augmentations de capital susceptibles d'être réalisées au profit de salariés en application des 27<sup>e</sup> et 28<sup>e</sup> résolutions de l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2024;
- Ce plafond est distinct et autonome du montant du plafond prévu à la 29<sup>e</sup> résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2024.

Faisant usage de cette délégation, votre Directoire a décidé dans sa séance du 13 novembre 2025 de procéder à une augmentation du capital de 593 969 euros, par l'émission de 593 969 actions ordinaires, d'une valeur nominale d'un euro chacune et d'une prime d'émission totale de 9 420 348,34 euros.

Il appartient au Directoire d'établir un rapport complémentaire conformément aux articles R. 225-115 et suivants du code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées d'une situation financière intermédiaire, sur la suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont notamment consisté à vérifier :

- la sincérité des informations chiffrées tirées de la situation financière intermédiaire de la société et de la situation financière intermédiaire consolidée établies sous la responsabilité du Directoire au 30 juin 2025, selon les mêmes méthodes et suivant la même présentation que les derniers comptes annuels et consolidés. Ces situations financières intermédiaires ont fait l'objet de notre part de travaux consistant à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers, à vérifier qu'elles ont été établies selon les mêmes principes comptables et les mêmes méthodes d'évaluation et de présentation que ceux retenus pour l'élaboration des derniers comptes annuels et consolidés et à mettre en œuvre des procédures analytiques ;
- la conformité des modalités de l'opération au regard de la délégation donnée par l'Assemblée Générale Mixte ;
- les informations données dans le rapport complémentaire du Directoire sur le choix des éléments de calcul du prix d'émission et son montant définitif.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

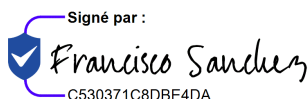
- la sincérité des informations chiffrées tirées de ces situations financières intermédiaires et données dans le rapport complémentaire du Directoire ;
- la conformité des modalités de l'opération au regard de la délégation donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 mai 2024 et des indications fournies aux Actionnaires ;
- le choix des éléments de calcul du prix d'émission et son montant définitif ;
- la présentation de l'incidence de l'émission sur la situation des titulaires de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital, appréciée par rapport aux capitaux propres, et sur la valeur boursière de l'action ;
- la suppression du droit préférentiel de souscription sur laquelle vous vous êtes précédemment prononcés.

Fait à Levallois-Perret et Neuilly-sur-Seine, le 27 novembre 2025

Les Commissaires aux comptes

Forvis Mazars SA

PricewaterhouseCoopers Audit

Signé par :  
  
C530371C8DBE4DA...

Francisco Sanchez

Associé

Digitally signed by  
Signé par : BARDADI BENZEGHADI  
Heure de signature : 27 novembre 2025 | 10:43 CET  
  
O: PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, OU: 0002 672006483  
C: FR  
Émetteur : CertEurope eID User  
7E2FD917467F40D8B434D5083DE3534

Bardadi Benzeghadi

Associé